

Déterminants du recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeur maïs dans le Centre-Ouest du Burkina Faso : Cas de la province de la Sissili

Determinants of the use of contractualization by actors in the maize value chain in central-western Burkina Faso: The case of Sissili province.

Auteur 1 : COULIBALY Celine Founé.

Auteur 2 : BARRY Silamana.

Auteur 3 : THIOMBIANO Boundia Alexandre.

COULIBALY Celine Founé Etudiante, Université Nazi Boni(UNB) Bobo Dioulasso, Burkina Faso

BARRY Silamana , Chercheur, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), Ouagadougou, Burkina Faso

THIOMBIANO Boundia Alexandre, Enseignant-Chercheur, Université Nazi Boni, Bobo-Dioulasso, Burkina Faso

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : COULIBALY .C F, BARRY .S & THIOMBIANO .B A (2025) « Déterminants du recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeur maïs dans le Centre-Ouest du Burkina Faso: Cas de la province de la Sissili», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 31 » pp: 1529 – 1557.



DOI : 10.5281/zenodo.17123140
Copyright © 2025 – ASJ



Résumé

Le maïs est largement cultivé et consommé au Burkina Faso, contribuant ainsi à la création de revenus et à la sécurité alimentaire des populations. Cependant, les acteurs de la chaîne de valeur du maïs sont confrontés à des problèmes d'écoulement, de fluctuation des prix, et d'accès au crédit. Des études ont montré que l'agriculture contractuelle pourrait être une alternative à ces contraintes. Malgré ce potentiel elle est peu adoptée. Notre étude vise à permettre une meilleure compréhension des facteurs qui influencent l'adoption de la contractualisation dans la chaîne de valeurs du maïs dans la province de la Sissili dans le Centre-ouest du Burkina Faso. La technique de choix raisonné a permis de regrouper les acteurs selon qu'ils aient participé au moins une fois à un contrat pendant les cinq dernières années. Au total 200 producteurs, 68 commerçants, et 42 transformateurs ont été enquêtés. La modélisation logistique a permis de montrer que. Les facteurs influençant l'adoption de la contractualisation sont le sexe, l'âge, le niveau d'éducation primaire, l'accès aux formations sur la contractualisation, l'appartenance à une coopérative, les actifs du ménage, l'accès au crédit, le mode de paiement, le niveau des prix sur le marché et la bonne qualité du maïs. Nous recommandons aux décideurs publics la prise en compte de tous ces facteurs dans la promotion de l'agriculture contractuelle.

Mots clés : facteurs déterminants, adoption, contractualisation agricole, chaîne de valeur, logit, Burkina Faso

Abstract

Maize is widely grown and consumed in Burkina Faso, contributing to income generation and food security. However, stakeholders in the maize value chain are facing problems with sales, price fluctuations and access to credit. Studies have shown that contract farming could be an alternative to these constraints. Despite its potential, it has not been widely adopted. Our study aims to provide a better understanding of the factors influencing the adoption of contract farming in the maize value chain in Sissili province in central-western Burkina Faso. The reasoned choice technique was used to group stakeholders according to whether they had participated in a contract at least once in the last five years. A total of 200 producers, 68 traders and 42 processors were surveyed. Logistic modelling showed that. The factors influencing the adoption of contracting were gender, age, primary education level, access to training on contracting, membership of a cooperative, household assets, access to credit, payment method, market price level and good maize quality. We recommend that public decision-makers take all these factors into account when promoting contract farming.

Keywords : determining factors, adoption, agricultural contracting, value chain, logit, Burkina Faso

Introduction

L'agriculture est un secteur important de l'économie burkinabé. Elle contribue pour 35 % au produit Intérieur Brut (PIB) du pays et emploie 82 % de la population active. La production est dominée par les céréales (sorgho, mil, maïs et riz) qui sont les principales cultures vivrières, par le coton, principale culture de rente, et par l'élevage (ARFA, 2022). Parmi les céréales, le maïs fait partie des cultures qui contribuent grandement à l'économie nationale et à la formation du revenu agricole des ménages producteurs. En effet, il est cultivé par près de 79 % des ménages agricoles et contribue pour environ 3% au PIB (Saré, 2024) et est à la fois une culture vivrière et une culture de rente (Compaoré *et al.*, 2021). Au cours de ces dernières années, on remarque une augmentation considérable de la production du maïs au plan nationale, ce qui lui a valu la deuxième place en termes de production après le sorgho (MAAH/DGESS, 2021). Il constitue l'une des principales céréales sur laquelle les acteurs et le gouvernement se fondent de réels espoirs pour améliorer la sécurité alimentaire (MAAHM, 2020) et sa production est passée de 1 076 753 tonnes en 2011 à 1 920 101 tonnes en 2020 (MAAH/DGESS, 2021). Le maïs occupe une place de choix dans les habitudes alimentaires des Burkinabè. Il est utilisé non seulement dans l'alimentation humaine et animale mais aussi dans la pharmacopée. En effet, il représente, en moyenne, 19 % des apports caloriques totaux, par habitant et par jour, et 29 % des apports caloriques céréaliers (FAO, 2016). Généralement préparé en pâte (tô), le maïs est utilisé comme un aliment énergétique grâce à sa forte teneur en amidon. Il est consommé grillé ou bouilli pendant qu'il est encore frais. Transformé aussi en farine par les ménages et de nombreuses unités en farine, en couscous, en grumeaux ou en biscuits. Il est utilisé pour fabriquer des aliments pour les animaux (Commodafrica, 2018). Longuement utilisé dans l'alimentation des animaux. Dans le domaine industriel, le maïs est utilisé comme matière première dans la fabrication de boissons alcoolisées, de l'huile et de l'amidon. Malgré son importance à la contribution du revenu des producteurs et à l'économie nationale, la chaîne de valeurs du maïs est confrontée à de nombreux défis qui limitent sa contribution à l'amélioration des conditions de vie de la population. En effet, un des goulots d'étranglement de la filière maïs est l'incertitude du marché et surtout des prix qui sont moins rémunérateurs (Zongo, 2019). Ces difficultés se traduisent par un faible niveau d'organisation des acteurs (MAAHM, 2020), et l'insuffisance d'infrastructures adéquates de stockage. Ainsi, les producteurs sont dans l'obligation de vendre leur produit à un prix non rémunérateur. A ces insuffisances s'ajoutent le problème d'accès au financement, le faible niveau de transformation sans oublier les infrastructures de conservation inexistantes ou inadaptées, les problèmes de qualité, de respect des normes de stockage et une faible intégration de la chaîne de valeur. En effet, le manque de

connaissances des bonnes pratiques de production, de récolte et de post récolte peut avoir un impact sur la qualité du maïs et exposer la population à des risques sanitaires voire une baisse des revenus dans la chaîne de valeur (Sare, 2024). La faible productivité constitue également un obstacle au développement de la chaîne de valeur du maïs. L'agriculture contractuelle se présente comme un puissant levier pour faire face non seulement aux nombreux défis des filières agricoles en général mais de la filière maïs en particulier. En effet, la contractualisation en agriculture repose sur un contrat entre le fournisseur et l'acheteur. Les deux partenaires s'accordent en amont de la mise en culture, des conditions de la production et de la commercialisation du produit agricole (FAO, 2018). Elle offre une assistance technique et financière aux producteurs et leur permet de mieux commercialiser leurs productions. En outre, l'agriculture contractuelle contribue à faciliter l'insertion ou l'intégration des petits exploitants dans la chaîne de valeur en leur facilitant la mise en marché de leurs produits à des prix rémunérateurs. La contractualisation agricole est un mécanisme de production qui s'impose de plus en plus du fait de l'accroissement de la demande des produits alimentaires et agricoles ainsi que des exigences liées au marché de ces produits. Depuis quelques années, la contractualisation agricole est envisagée comme l'une des pistes sérieuses de soutien au développement de l'agriculture en Afrique sub-saharienne, pour assurer l'accès au marché et maîtriser les flux de recettes afin de faciliter l'accès au financement (Mees *et al*, 2024). Ainsi, Une bonne collaboration entre les acteurs des chaînes de valeurs agricoles (CVA) contribue à la création de valeur ajoutée, notamment au niveau des maillons de transformation et de commercialisation des produits. Aussi, le développement des chaînes de valeur contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté (GIZ, 2021). Au Burkina Faso, les opérateurs exerçant dans plusieurs filières s'engagent de plus en plus, avec l'appui de certaines structures, dans la contractualisation. Elle se répand progressivement à travers plusieurs projets et programmes de l'Etat et de ses partenaires ONG et les institutions internationales agricoles qui impliquent les sociétés coopératives paysannes, les partenaires financiers, les entreprises agricoles et les transformateurs industriels (Inades, 2022). C'est le cas par exemple du projet d'agriculture contractuelle et de transition écologique (PACTE). Cependant, pendant que certains acteurs ont adopté la contractualisation d'autres ne l'ont pas adopté. Il y'a donc nécessité de mener une étude approfondie pour comprendre les déterminants du recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeur maïs dans le Centre-Ouest du Burkina et spécifiquement pour le cas de la province de la Sissili. Ainsi, pour une planification efficace des activités commerciales viables et durables, il est important de comprendre les facteurs qui influencent l'adoption de l'agriculture contractuelle par les acteurs

de la filière maïs. Ce qui nous amène à nous poser les questions de recherche suivantes : quels sont les facteurs déterminants qui motivent l'adoption de la contractualisation dans la chaîne de valeur du maïs ? L'objectif général de notre travail est d'identifier les facteurs qui influencent le recours à la contractualisation dans la chaîne de valeur du maïs dans la province de la Sissili. Les objectifs spécifiques **sont** Identifier les facteurs sociodémographiques qui influencent le recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeurs du maïs et Identifier les facteurs économiques qui influencent le recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeurs du maïs. Le présent article est structuré en trois sections, en plus de l'introduction et de la conclusion. La première est consacrée à la synthèse bibliographique, la seconde aux matériels et méthodes, et la dernière est consacrée aux résultats et à la discussion

1. Revue de littérature

1.1. Généralité sur la chaine de valeur du maïs et l'agriculture contractuelle

Ce point abordera successivement la définition de la chaine de valeur, sur les acteurs de la chaine de valeur, sur l'importance de la chaine de valeur et enfin de l'agriculture contractuelle

1.1.1 Définition de la chaine de valeur agricole

Le concept « chaîne de valeur » a été décrit pour la première fois par Michael Porter en 1980. Le concept s'applique au secteur industriel et décrit l'ensemble des activités devant concourir harmonieusement à produire et à vendre un produit en permettant aux intervenants à tous les niveaux d'engranger les meilleurs bénéfices possibles (Bikienga, 2019). Selon la définition de Boly(2019), une chaîne de valeur est un enchaînement des opérations depuis l'approvisionnement en intrants spécifiques jusqu'à la consommation finale en passant par la production, la transformation et la commercialisation. Ainsi, l'approche chaîne de valeur est basée sur une analyse sous-sectorielle. Cette méthode repose sur le principe fondamental qu'un produit est rarement consommé dans sa forme originale. En effet, il subit une série de transformations, se combine avec d'autres produits, est transporté, emballé, commercialisé, et bien d'autres étapes encore, avant d'atteindre le consommateur final. Dans le domaine agricole, l'accent est mis particulièrement sur la structuration de la chaîne de valeur basée sur la capacité du produit agricole final à accéder aux marchés locaux et global (Bikienga, 2019). Nous nous intéressons à la chaîne de valeur agricole.

1.1.2 Acteurs de la chaîne de valeur du maïs du Burkina Faso

L'organisation globale de la filière maïs au Burkina Faso, est similaire aux autres filières céréales. Les principaux agents intervenant directement dans la chaine de valeur du maïs sont : les producteurs, les commerçants (collecteurs, demi-grossistes, les grossistes, les détaillants) et les transformateurs (FAO, 2016) : Les agents indirects intervenant dans la filière maïs sont les

institutions de financement, les services d'appui techniques, la recherche et les fournisseurs d'intrants. La chaîne de valeur s'installe entre ces acteurs lorsqu'ils collaborent pour améliorer la qualité du produit, accroître l'efficacité de leurs actions ou diversifier leurs productions pour engranger plus de bénéfices à chaque niveau de la chaîne et accroître leur performance sur le marché (Bikienga, 2019).

1.1.3. Agriculture contractuelle

Selon la UNIDROIT/FAO/FIDA (2015), l'agriculture contractuelle est un mode particulier de gouvernance de la chaîne d'approvisionnement mis en place par des entreprises en vue de sécuriser l'accès à des produits agricoles, à des matières premières et à d'autres produits répondant aux caractéristiques souhaitées en ce qui concerne la qualité, la quantité, et les lieux et date de livraison. Plusieurs auteurs ont défini le concept de l'agriculture contractuelle. Selon Will (2014), l'agriculture contractuelle se définit comme des contrats à termes spécifiant les obligations des producteurs et des acheteurs en tant que partenaires d'affaires. Au plan juridique, les contrats obligent les vendeurs (producteurs) à respecter les quantités et les qualités comme spécifiées, et les acheteurs (transformateurs ou commerçants) à enlever les produits et à effectuer les paiements comme convenu. D'après Prowse (2013), elle se définit comme un accord contractuel à durée déterminée non cessible entre un exploitant agricole et une entreprise. Conclu oralement ou par un écrit avant la mise en production, le contrat prévoit la fourniture de ressources à l'exploitant et/ou stipule une ou plusieurs conditions de production et une ou plusieurs conditions de commercialisation, pour la production agricole sur des terres appartenant à l'agriculteur ou contrôlées par celui-ci. Ce qui confère à l'entreprise, et non à l'exploitant, des droits exclusifs et un titre de propriété sur la récolte (Prowse, 2013). La définition de Rehber (2007) est plus explicite. Selon lui, l'agriculture contractuelle est un accord contractuel écrit ou oral non cessible entre des exploitants agricoles et d'autres entreprises, stipulant une ou plusieurs conditions de production et une ou plusieurs conditions de commercialisation d'un produit agricole. Nous nous intéressons à la définition de Rehber (2007) qui est pertinent dans le contexte de notre étude. Au Burkina, deux types de contrat agricole étaient appliqués : les contrats de commercialisation et de fourniture de ressources. De nos jours un autre type s'ajoute, il s'agit du contrat de production. Ainsi, nous avons la société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX) qui fournit les producteurs en intrants agricoles. Les principaux intrants sont les semences de coton, les insecticides de coton, les herbicides et les appareils de traitement (Dabiré, 2015). En ce qui concerne le contrat de commercialisation et de production, l'entreprise Neema agricole du Faso (NAFASO) a signé ces contrats avec la société coopérative (SCOOPS) BARAKADI dans le but d'approvisionner son usine en riz de

qualité et de variété recherchée (Hur *et al.*, 2021). Le contrat de production et de commercialisation signé offre la possibilité à la SCOOPS d'obtenir des semences mais également de l'engrais auprès de l'entreprise (Hur *et al.*, 2021). Pour l'approvisionnement de son industrie de transformation de maïs, Agroserv industrie SA a également signé des contrats de production avec de nombreuses coopérative parmi lesquelles la coopérative des femmes entrepreneures agricoles de kouremangafesso. D'autres types de contrats de commercialisation avec les organisations paysannes sont entrepris par la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire du Burkina Faso (SONAGESS) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ces contrats institutionnels se font par des appels d'offre ouvert aux Organisations paysannes (OP). Ainsi, les OP sont en compétition entre elles et celles répondants aux critères de sélection des institutions sont retenues. Selon la théorie de la transaction, l'agriculture contractuelle est un mécanisme visant à minimiser les coûts de transaction et de favoriser une relation de long terme entre les acteurs de la chaîne de valeur (Maertens *et al.*, 2017). En plus de coordonner la chaîne de valeur, elle peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire. La contractualisation est un outil efficace pour maîtriser les risques et optimiser la production agricole. En effet, les acteurs de la chaîne de valeur sont confrontés à de nombreux risques économiques. Le producteur est confronté au risque de ne pas pouvoir vendre sa production ou de vendre sa production à un prix de vente non rémunérateur. Quant au transformateur, le risque se situe à la quantité de l'approvisionnement et à la qualité. Ainsi, grâce aux contrats, les producteurs ont des acheteurs assurés et les transformateurs des fournisseurs fiables (Neuveu *et al.*, 2018). Plus précisément, elle permet l'accès à un marché fiable, la fourniture des structures de prix garanties et stables, surtout un accès au crédit, aux intrants, aux services de production et de commercialisation (semences, engrais, formation, vulgarisation, transport et jusqu' la préparation des terres) (Prowse, 2013). En outre, elle permet l'ouverture des marchés aux produits d'une exploitation, la stimulation des transferts de technologies et de compétences et l'apport d'aide aux agriculteurs dans le respect des normes sanitaires et phytosanitaires incontournables (Prowse, 2013). Par ailleurs, elle favorise la mise en relation des petits exploitants avec les acheteurs. Ainsi, les agriculteurs ont la possibilité de connaître en avance le moment de la livraison des produits, l'acheteur et le prix de vente offert. Cette relation étroite entre les contractants permet d'instaurer la confiance et susceptible d'inciter les agriculteurs à respecter les clauses du contrat. L'instauration de la confiance peut permettre une contractualisation efficace et durable. Une grande proximité entre les agriculteurs et les entreprises favorise aussi la compréhension des contrats et évite les malentendus (Neuveu *et al.*, 2018). Une étude à Madagascar sur la chaîne de valeur du maïs et soja (Méndez *et al.*,

2020) a permis d'observer que les relations contractuelles fondées sur la proximité et la durée, à l'échelle locale, existent depuis des années et semblent bien fonctionner. L'auteur souligne que, ce sont la longévité de la proximité et des actions sociales auprès des ménages ruraux, menées par les opérateurs économiques à l'échelle locale, qui assurent la réussite des contrats de production. Ces éléments composent les principes à entreprendre et respecter pour nouer de la confiance et de la durabilité dans les contrats (Méndez *et al.*, 2020). Dans l'ensemble, l'agriculture contractuelle peut accroître les bénéfices tirés de la chaîne de valeur et améliorer sa gouvernance (Prowse, 2013). L'agriculture contractuelle, bien qu'elle offre des avantages indéniables aux différents acteurs de la chaîne de valeur, n'est pas exempte de risques et de limites. La principale limite de l'agriculture contractuelle est liée au respect mutuel des engagements des contrats. En fonction des clauses du contrat l'acheteur peut refuser de payer un produit à cause de prix négocié très élevé ou la mauvaise qualité ou le producteur à cause du prix relativement bas par rapport au prix du marché au moment de la transaction. Les petits producteurs sont souvent exclus de la contractualisation à cause des surcoûts de transaction qu'ils génèrent. En effet, il est plus bénéfique aux entreprises d'entretenir des relations de contractualisation avec un grand producteur qu'avec de nombreux petits producteurs, cela permet de gagner en temps et en ressource. Ainsi, les agriculteurs dans des conditions socio-économiques bonnes sont favorisés. En plus de cela, les entreprises disposent d'un plus fort pouvoir d'achat et sont en mesure d'imposer aux agriculteurs des conditions d'achats peu favorables (Debar, 2019). Plusieurs études ont montré que les programmes de l'agriculture contractuelle sont d'une certaine mesure exclusive. Les grands producteurs vivant dans des conditions socio-économiques meilleures sont favorisés par rapport à l'ensemble des petits producteurs (Maertens *et al.*, 2017). La contractualisation est susceptible de favoriser des modes de production non durables, si les acheteurs définissent un cahier des charges potentiellement nuisible à la fertilité du sol, la santé humaine et l'environnement, ou s'ils ne contrôlent pas l'utilisation adéquate des intrants par les producteurs (Debar, 2019). Une mauvaise utilisation du crédit fourni par le contractant peut donner lieu à des niveaux d'endettement insoutenables pour le producteur. Par ailleurs, la transition d'une agriculture de subsistance à des cultures de rente ou qui rapporte peut créer des problèmes liés à la production de monocultures (tels qu'une perte de biodiversité, voire la sécurité alimentaire du producteur (UNIDROIT/FAO/FIDA, 2015).

1.2. Théorie de l'adoption d'une innovation

Les facteurs qui déterminent l'adoption et la diffusion ont été compris à travers le développement de plusieurs théories. Parmi ces théories, " la diffusion des innovations " dont

l'auteur est Rogers développé dans les années 1960. Cette théorie a grandement servi à étudier l'adoption des nouvelles technologies dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. En effet la Théorie d'adoption d'une innovation (TDI) permet d'expliquer les facteurs qui influencent la décision d'adopter une nouvelle technologie ou une pratique. Pour Rogers (1983), cinq phases caractérisent le processus d'adoption d'une innovation à savoir la connaissance, la persuasion, la décision, la mise en œuvre et la confirmation. Il définit la diffusion comme un processus par lequel, une innovation est communiquée à tout moment aux membres d'un système social à travers certains canaux. Pour lui, l'innovation est une nouvelle idée, une pratique ou un objet perçu comme nouveau par individu ou d'autres unités d'adoption. L'avantage comparatif, la compatibilité, la complexité, la testabilité et l'observabilité sont les cinq éléments déterminant l'adoption ou la diffusion d'une nouvelle technologie (Everett, 1995). D'autres facteurs peuvent également influencer l'adoption de la contractualisation dans la filière maïs, notamment les caractéristiques des acteurs, les caractéristiques même de l'innovation, les conditions du marché, le cadre institutionnel et réglementaire. Ainsi, l'analyse de ces facteurs peut permettre de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les acteurs de la chaîne de valeur du maïs adoptent ou non la contractualisation. Cette compréhension peut être utile pour promouvoir l'adoption de la contractualisation dans la filière maïs. Selon la TDI, cinq facteurs influencent l'adoption d'une innovation l'avantage comparatif, la compatibilité, la complexité, la testabilité et l'observabilité. Ces facteurs ne sont insuffisants pour prédire une adoption. Pour Moore *et al.*, (1991), d'autres facteurs importants entrent en jeu notamment l'image de l'innovation et la visibilité des résultats de son adoption. La perception des adoptants potentiels d'une innovation détermine également la vitesse de diffusion d'une innovation souligne (Van den ban, 1984). Nombreuses sont les études qui ont montré que les facteurs socioéconomiques, démographiques, agroécologiques et institutionnels sont aussi des facteurs importants qui influencent l'adoption de nouvelles technologies dans les pays en développement (Kima, 2021 ; Barry, 2016 ; Combary, 2013). L'adoption de nouvelle technologie est motivée par le profit espéré par les producteurs et la disponibilité de l'information sur sa mise en œuvre et son efficacité (Combary, 2013).

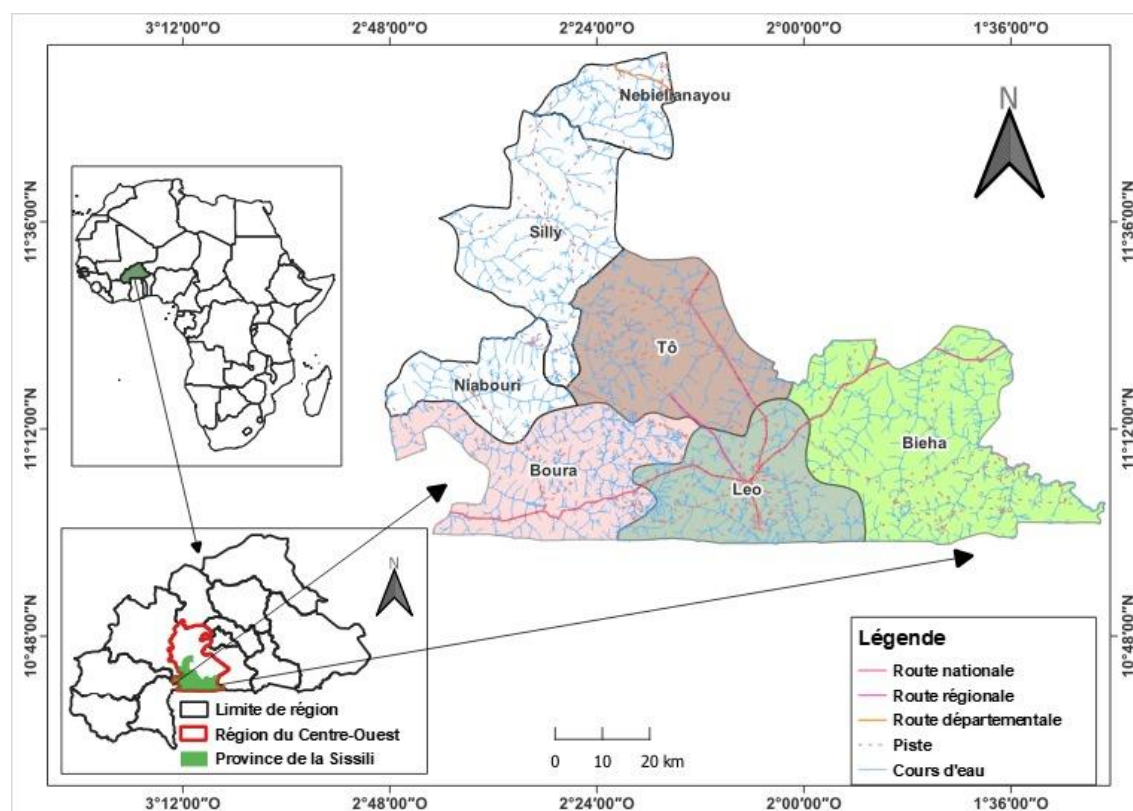
2. Matériels et méthodes

2.1. Zone d'étude

Le choix de la zone d'étude s'est porté sur la province de Sissili du fait qu'elle a un système de culture basé sur le maïs (Guenot et Huchet-Bourdon, 2014). La région du Centre-Ouest fait partie des quatre régions qui produisent plus le maïs et en termes de répartition de la production par province et par spéculation, la province de la Sissili vient en tête dans la production du maïs.

Située au Sud du Burkina Faso et à 165 km de la capitale politique, la province de la Sissili compte de nos jours sept (07) communes : Biéha, Boura, Léo, Nebieliannayou, Niabouri, Silly et To avec une superficie de 7 227 km². Elle est limitée à l'Est par les provinces du Nahouri et du Ziro, à l'Ouest par les provinces des Balés, du Ioba et du Sanguié, au Nord par la province du Boulkiémdé et au Sud par la République du Ghana. Le chef-lieu de la province est Léo la commune urbaine.

Figure 1 : Carte de localisation de la zone d'étude



Source : construction des auteurs à partir des données de la BNDT 2012

La province de la Sissili est traversée par deux isohyètes 700 au Nord et 1000 au Sud. Elle a un climat de type Sud-soudanien caractérisé par deux saisons : une saison sèche de novembre à avril et une saison pluvieuse de mai à octobre. De façon générale, la pluviométrie est irrégulière. La population de la province de la Sissili est estimée à environ 337 078 habitants dont 163 452 hommes et 173 626 femmes. La population est majoritairement féminine au regard des rapports de masculinité inférieurs à 100 (94,1 hommes pour 100 femmes). L'agriculture est la principale activité des ménages et est de type pluvial et extensif. Les principales productions agricoles sont caractérisées par la prédominance des cultures vivrières notamment les céréales (maïs, sorgho, mil). On y trouve également les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja, igname, manioc) et les cultures maraichères.

2.2. Collecte et analyse des données

Les données ont été collectées sur la base d'un questionnaire. L'enquête proprement dite a été réalisée dans quatre communes à savoir Léo, Bieha, Bourra et To. Le questionnaire a été rédigé à l'aide logiciel *kobotoolbox*, déployé sur des tablettes pour administration du questionnaire et enregistrement des réponses. Les données collectées ont été analysées par le logiciel *Statistical package of social sciences* (SPSS) version 25 qui a servi pour les analyses descriptives des données quantitatives et stata 15 pour la régression logistique. L'échantillon de notre étude est constitué par es acteurs clés de la chaine de valeur (producteurs, transformateurs, commerçants) qui sont impliqués dans le schéma de contractants et de non contractants. La majorité des producteurs et des transformateurs enquêtés sont membres d'une coopérative ou d'un groupement. Quatre (04) communes ont été retenues pour l'étude en raison essentiellement du niveau de sécurité, du niveau de production du maïs et de la présence de l'agriculture contractuelle. L'échantillonnage raisonné et l'échantillonnage aléatoire ont été utilisés à l'intérieur de chaque groupe d'acteurs. Suivant les catégories d'acteurs, des villages ont été choisis aléatoirement dans chacune des communes. La technique de choix raisonné a permis de regrouper les acteurs selon qu'ils aient participé au moins une fois à un contrat pendant les cinq dernières années. Ainsi de l'ensemble des quatre communes, les données ont été collectées auprès de 310 acteurs de la chaine de valeur répartis comme suit : .200 producteurs (80 adoptants et 120 Non adoptants), 42 transformateurs (21 adoptants et 21 Non adoptants) et 68 commerçants (29 adoptants et 39 Non adoptants).

2.3. Méthode d'analyse

2.3.1. Modélisation économétrique

L'adoption d'une innovation peut être considérée comme un choix binaire, entre l'adoption et le rejet. Ainsi, les acteurs de la chaine de valeur du maïs ont à choisir entre adopter le contrat agricole ou le rejeter. S'ils adoptent le contrat, le code « 1 » est attribué à leur réponse et « 0 » s'ils n'adoptent pas. Les modèles dichotomiques sont plus adaptés pour ces cas, où la variable dépendante prend deux modalités : 0 ou 1. Trois modèles sont couramment utilisés pour analyser la décision des producteurs à adopter une technologie agricole : les modèles de probabilité linéaire, de logit et de probit. Les modèles de probabilités linéaires présentent des inconvénients parce que la probabilité peut souvent dépasser 1 et la variante peut être négative. Le modèle logit est une version simplifiée du modèle probit, qui est plus facile à calculer (Rabe *et al.*, 2021). Ce modèle permet de préciser le comportement des producteurs face à une technologie en identifiant les facteurs qui influence son adoption sous forme de probabilité (Barry, 2016). C'est pour ces raisons que nous utiliserons ce modèle comme modèle de

régression. La décision d'adoption de la contractualisation par les acteurs résulte généralement d'un calcul économique coût-bénéfice (Yo *et al.*, 2020). D'avance, les acteurs comparent le coût d'appropriation de l'innovation par rapport au gain qu'ils peuvent réaliser en cas d'adoption (Sigue *et al.*, 2018). Soit y^* la variable latente représentant la décision d'un acteur $Y^* = \beta'Xi + \epsilon_i$ avec β' = le vecteur des paramètres à estimer, x_i représente les variables explicatives, ϵ_i les termes d'erreurs. Ainsi nous avons les cas suivants :

Si $Y^* > 0$ alors l'acteur adopte la technologie donc $y_i = 1$

Si $Y^* \leq 0$ alors le producteur n'adopte pas la technologie donc $y_i = 0$

Considérons le cas où le producteur adopte ($y_i = 1$). Alors la probabilité p est donnée par :

$P(y_i = 1)$ signifie $p(Y^* > 0) = p(\beta'Xi + \epsilon_i > 0)$

Alors, $p(\epsilon_i > -\beta'Xi) = F(\beta'Xi)$.

On fait l'hypothèse que les erreurs ϵ_i sont indépendantes et identiquement distribuées et suivent

la loi logistique. La spécification fonctionnelle du modèle logit est : $p(y_i) = \frac{e^{\beta x_i}}{1 + e^{\beta x_i}}$

Le modèle économique est :

$$P(y_i) = \frac{e^{\beta_0 + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \dots + \beta_k x_k + \epsilon_i}}{1 + e^{\beta_0 + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \dots + \beta_k x_k + \epsilon_i}}$$

Y_i représente l'adoption de la contractualisation par un acteur i ;

P_i est la probabilité qu'un individu adopte la contractualisation ;

X_i est un vecteur de variables qui peuvent influencer la pratique de la contractualisation ;

β les coefficients associés aux différentes variables du modèle ;

ϵ_i le terme d'erreur ;

La méthode du maximum de vraisemblance a été utilisée pour estimer les coefficients de la régression.

2.3.2. Les variables du modèle

L'adoption de la contractualisation peut être influencée par diverses variables notamment :

L'Age : l'âge est le nombre d'années du chef de l'exploitation. Il représente un facteur important dans l'adoption d'une technologie. Le rôle de l'âge dans l'adoption des innovations est assez ambigu. En effet, les études ont montré qu'en général, les personnes plus âgées sont moins susceptibles d'adopter une innovation que les personnes plus jeunes. Ainsi l'âge influencerait parfois positivement ou négativement sur l'adoption des nouvelles technologies.

Le Sexe : le sexe est un facteur déterminant de l'adoption. Dans le milieu rural, l'avis de la femme n'est pas pris en compte dans les prises de décision. La femme n'a la capacité de prendre des décisions que lorsqu'elle est chef de ménage. Dans ces cas de figure ne disposant pas généralement assez de revenu, elle a une influence négative sur les décisions d'adoption des

nouvelles technologies. Ainsi les femmes exerçant des activités génératrices de revenu pourraient être plus impliquées dans les décisions d'adoption des nouvelles technologies agricoles, contrairement aux femmes n'exerçant pas d'activités génératrices de revenus (Teno *et al.*, 2018).

L'accès au crédit : l'accès au crédit est une variable qui influence positivement la décision d'adoption d'une innovation. En effet, il permet aux producteurs qui ont des difficultés financières pour la production d'avoir un préfinancement. C'est une variable qui prend la valeur 1 si l'acteur a accès au crédit et 0 si non. Le signe attendu pour cette variable serait positif.

L'appartenance à une organisation ou un groupement paysan : c'est une variable qui prend la valeur 1 si l'acteur appartient à une organisation ou un groupement paysan et 0 si non. L'appartenance à une organisation paysanne favorise l'échange d'informations entre les membres du groupe, notamment sur la rentabilité et la disponibilité des nouvelles technologies. Barry (2016) et Sanou *et al.*, (2017) ont montré qu'un producteur membre d'une organisation paysanne aura une forte probabilité d'adopter les nouvelles technologies. Cette variable détermine positivement l'adoption des innovations (Yabi *et al.*, 2016). L'effet attendu est donc positif pour cette variable.

Le contact avec les services de vulgarisation : les structures de recherche et de vulgarisation aident les acteurs des filières agricoles à comprendre l'importance des innovations et mieux les appliquer (Yo *et al.*, 2020). Ainsi, ce contact peut permettre aux acteurs de choisir le meilleur type de contrat une variable qui peut avoir une influence positive sur l'adoption. L'effet attendu est donc positif.

Le niveau d'instruction : L'éducation est un facteur très déterminant dans l'adoption des technologies. Ainsi, un producteur instruit a la capacité d'analyser et de prendre des décisions. Il est donc en mesure de connaître le contenu du contrat et d'en avoir une compréhension. C'est donc une variable qui influe positivement sur l'adoption d'une technologie. On s'attend à ce que le niveau d'instruction ait un effet positif sur l'adoption.

La Formation sur la contractualisation : la formation permet aux acteurs de comprendre les avantages et les risques de la contractualisation, ainsi que les modalités de son utilisation. On s'attend à ce que la formation sur la contractualisation ait un effet positif sur l'adoption de la contractualisation agricole.

La Superficie : c'est la superficie totale de terres consacrées à la culture du maïs, mesurée en hectares. On s'attend à ce que les producteurs ayant une grande superficie adoptent la contractualisation. L'effet qui est attendu est positif.

La durée du contrat : la durée du contrat influence négativement le choix d'adoption du contrat (Dabiré, 2015). Les contrats de courte durée n'accroissent pas la période d'exercice avec les partenaires. La variable prend la valeur 1 si le contrat est de longue durée et 0 s'il est annuel.

Le Mode de paiement : les producteurs sont plus susceptibles de choisir un contrat avec paiement à la livraison, car ils préfèrent recevoir le paiement immédiatement après la livraison. En revanche, les contrats avec paiement partiel sont moins susceptibles d'être choisis, car les producteurs craignent de ne pas être payés. Cette variable prend la valeur 1 si le paiement est total à la livraison et 0 si non.

Le récapitulatif de ces variables est présenté dans le tableau I.

Tableau I : Liste des variables du modèle et signes attendus

Variables	Description	Type de variables	Valeurs	Signe attendu
Adoption	Variable dépendante	Qualitative	- 1 si adoption de la contractualisation - 0 si non	
Variables explicatives du modèle				
Age	Nombre d'années révolues	Quantitative		Positif ou négatif
Sexe	Sexe	Qualitative	1= homme ; 0= femme	Négatif
Nombre d'actifs	Nombre de personnes actives (travailleurs) du ménage	Quantitative		Positif
Accès au marché	Capacité à écouler les productions	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif
Accès au crédit	Capacité à obtenir des prêts financiers	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif
Appartenance à une organisation ou un groupement paysan	Appartenance à une organisation ou un groupement paysan	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif
Contact avec les services de vulgarisation	Accès à l'appui technique des agents d'agriculture	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif
Education non classique	Sans éducation classique	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif
Primaire	Niveau d'éducation primaire	Qualitative	Oui=1 ; Non=0	Positif

<i>Secondaire</i>	Niveau d'éducation secondaire	Qualitative	<i>Oui=1 ; Non=0</i>	Positif
<i>Supérieur</i>	Niveau d'éducation supérieure	Qualitative	<i>Oui=1 ; Non=0</i>	Positif
Formation sur la contractualisation	Formation sur la contractualisation	Qualitative	<i>Oui=1 ; Non=0</i>	Positif
Superficie	Superficie totale des terres cultivées par l'exploitation (ha)	Quantitative		Positif
Durée du contrat	Nombre d'années du contrat signé (année révolue)	Quantitative	<i>0 = une année : 1= plus d'une année</i>	Positif
Mode de paiement	Paiement à la livraison	Qualitative	<i>Payement partiel =0 ; payement total =1</i>	Négatif

Sources : Données d'enquêtes, 2024

3. Résultats et discussion

Cette section présente les résultats de l'étude. Il porte sur les caractéristiques sociodémographiques des différents acteurs de la chaîne de valeur et les résultats de la régression logistique déterminant les facteurs d'adoption de la contractualisation agricole.

3.1 Résultats et discussion sur les Caractéristiques sociodémographiques des acteurs de la chaîne de valeur maïs

3.1.1 Résultats sur les Caractéristiques sociodémographiques des producteurs de maïs

Le tableau II montre que les hommes représentent la majorité des producteurs enquêtés 79,5%, les femmes ne représentent que 20,5%. Pour ce qui est de l'adoption de la contractualisation de façon générale, les producteurs ont un âge compris entre 20 et 65 ans avec en moyenne 39 ans. Ainsi dans les communes, l'âge moyen des enquêtés est de 41 ans à Bieha, 40 ans à Boura, 35 ans à Léo et 38 ans à To. En ce qui concerne la situation matrimoniale 90,5 % des enquêtés sont mariés, 6,5% sont célibataires et 3% veufs. 45% des enquêteurs ne sont pas instruits. Pour ceux ayant reçu un niveau d'instruction, 1% ont atteint le niveau supérieur, 16,5% le secondaire, 32% le niveau primaire, 3,5% ont fait l'école coranique et 2% ont été alphabétisés.

3.1.2 Résultats sur les Caractéristiques sociodémographiques des transformateurs de maïs

Le tableau II indique une prédominance des femmes. En effet, 95,20% des enquêtés sont des femmes et les hommes ne représentent que 4,8% de l'échantillon. A Léo comme à Bieha, les acteurs de la transformation sont exclusivement des femmes. Elles représentent respectivement, 90,9% et 90% à Boura à To. La majorité des enquêtés sont marié(es) 73,8% ; 23,8% sont

veuf(ve) et 2, 4% sont des célibataires. Par ailleurs, l'âge moyen des enquêtés est de 40 ans avec l'âge minimum 20 ans et l'âge maximum 60 ans. La majorité des enquêtés ont reçu une instruction. En effet, 61% sont de niveau primaire, 11,9% sont de niveau secondaire et 26,2% n'ont pas été instruits.

3.1.3 Résultats sur les caractéristiques sociodémographiques des commerçants de maïs

Les résultats montrent que 70,6% des commerçants enquêtés sont des hommes contre 29,4% de femmes. Du point de vue statut matrimonial, nous avons une forte proportion de mariés 75% et une faible proportion de célibataires et de veufs(ves) respectivement 13,2% et 11,8%. En ce qui concerne le niveau d'éducation, le tableau II indique que la majorité des personnes enquêtés sont instruites. En effet, 45,6% ont un niveau primaire ; 13,3% ont un niveau secondaire ; 2,9% ont un niveau supérieur ; ceux qui ont été alphabétisé et ceux ayant reçu une instruction religieuse ont chacun une proportion de 1,5%.

Tableau I : Données sociodémographiques des producteurs, des transformateurs et des commerçants

Variable		Producteurs	Transformateurs	Commerçants
Sexe	Masculin (%)	79,5	70,6	4,8
	Féminin (%)	20,5	29,4	95,2
Age	Moyenne	39	37	40
	Maximum	65	60	60
	Minimum	20	21	25
	Ecart type	9	9	10
Situation matrimoniale	Célibataire (%)	6,5	13,2	2,4
	Marié(e) (%)	90,5	75	73,8
	Divorcé(e) (%)	0	0	0
	Veuf(ve) (%)	3	11,8	23,8
Niveau d'instruction	Aucun (%)	45	35,3	26,2
	Ecole coranique (%)	3,5	1,5	0
	Alphabétisé (%)	2	1,5	0
	Primaire (%)	32	45,6	61
	Secondaire (%)	16,5	13,2	11,9
	Supérieur (%)	1	2,9	0

Source : Données d'enquête, 2024

3.2 Resultats de la regression logistique sur les facteurs d'adoption de la contractualisation

3.2.1 Résultats sur les facteurs influençant l'adoption de la contractualisation

L'analyse des résultats montre que les modèles de régression des différents maillons s'ajustent bien aux données. En effet, les Chi2 de valeurs 54,20 ; 91,42 ; 61,61 dont les probabilités respectives $p > X^2 = 0,9999$ pour les producteurs, $p > X^2 = 0,0000$ pour les transformateurs et $p > X^2 = 0,1952$ pour les commerçants. Par ailleurs, cela est confirmé par les taux corrects de prédiction respectifs de 83.25% pour les producteurs ; 85,71% pour les transformateurs et 80,88% pour les acheteurs. Les modèles présentent également des Pseudo R2 satisfaisants. Dans le tableau III sont consignés les résultats de la régression logistique.

Les variables significatives des différents maillons dans notre modèle sont entre autres :

✓ Maillon de production

Le sexe : est une variable dont le coefficient est positif et un taux de significativité de 1%. Il influence positivement l'adoption de la contractualisation par les producteurs. Les hommes sont favorables à l'adoption de la contractualisation par rapport aux femmes. Le signe est contraire au signe attendu.

L'âge : cette variable a un coefficient positif et est statistiquement significatif au seuil de 5%. Ainsi l'âge favorise l'adoption de la contractualisation. Le signe obtenu est conforme au signe attendu. Plus un producteur prend de l'âge, plus il est susceptible d'accepter l'agriculture contractuelle.

Le niveau d'instruction : le signe est conforme au résultat attendu. L'éducation classique de niveau primaire a un effet positif et significatif sur l'adoption au seuil de 1 %. Les producteurs qui ont ce niveau d'éducation sont plus aptes à adopter la contractualisation agricole par rapport aux non instruits. Par ailleurs, les producteurs qui ont un niveau d'instruction secondaire ont un effet positif sur l'adoption.

L'appartenance à une organisation paysanne influence positivement et significativement l'adoption de la contractualisation au seuil de 1%. Le fait d'appartenir à une société d'une coopérative a un effet positif sur l'adoption de la contractualisation et accroît la probabilité d'adoption de 0,62, toute chose égale par ailleurs.

L'accès aux formations sur les contrats agricoles : cette variable a un effet significatif sur l'adoption de la contractualisation au seuil de 1%. Elle a un signe positif, conforme au résultat attendu. Plus un producteur reçoit des formations sur les contrats agricoles plus la probabilité d'adoption de l'agriculture contractuelle augmente de 0,776, toutes choses égales par ailleurs.

L'accès au crédit : a une influence positive et un effet significatif au seuil de 5%. Ce qui veut dire que plus le producteur a un accès de crédit d'intrant plus il est apte à adopter la contractualisation agricole. Le signe de son coefficient est conforme au résultat attendu.

L'accès au marché : a un effet positif significatif au seuil de 5 % sur la probabilité d'adoption de l'agriculture contractuelle. La garantie d'un marché favorable à l'adoption de la contractualisation.

Le mode de paiement : l'accord sur le mode de paiement influence positivement sur l'adoption de la contractualisation et est significatif au seuil de 5%. Un paiement total à la livraison favorise l'adoption de la contractualisation contrairement à un paiement partiel.

✓ **Maillon transformation**

L'âge : cette variable agit significativement sur le taux d'adoption au seuil de 5%. Elle a un effet positif sur l'adoption de la contractualisation. Plus le transformateur est âgé plus il est susceptible d'adopter l'agriculture contractuelle.

L'accès au marché : cette variable a un effet incitateur sur l'adoption de la contractualisation. Elle influence positivement la décision d'adoption de la contractualisation avec un effet significatif au seuil de 5%.

Le mode de paiement influence positivement et significativement l'adoption de la contractualisation au seuil de 10 %. Le paiement total à la livraison augmente la probabilité d'accepter les contrats de 94 % toutes choses égales par ailleurs.

✓ **Maillon commercialisation**

Les résultats montrent que les variables suivantes affectent significativement l'adoption de la contractualisation chez les commerçants du maïs : le sexe, les actifs du ménage et la bonne qualité du maïs.

Le sexe : cette variable a une influence positive et significative sur l'adoption de la contractualisation au seuil de 1%. Les hommes adoptent plus l'agriculture contractuelle par rapport aux femmes.

Les actifs du ménage : cette variable a un effet positif et est significatif sur la décision d'adoption de la contractualisation au seuil de 1%. Un ménage qui a plus de main d'œuvre est apte à participer aux contrats agricoles.

La bonne qualité du maïs : influence positivement et significativement l'adoption de la contractualisation au seuil de 5%. Ainsi, la bonne qualité de maïs contribue à fidéliser la

clientèle ce qui pourrait inciter le commerçant à passer des contrats de livraison avec des fournisseurs.

L'accès au marché : les résultats montrent que la variable a une influence positive et significative au seuil de 10%. Plus un commerçant a accès au marché, plus il est susceptible d'adhérer à l'agriculture contractuelle. Toutes choses égales par ailleurs, les effets marginaux montrent que l'accès au marché augmente la probabilité d'adoption de la contractualisation de 44,9%.

Tableau II : Résultats de régression logistique du modèle d'adoption de la contractualisation

	Production		Transformation		Commercialisation	
Variables	Coefficients	Effet Marginaux	Coefficients	Effet Marginaux	Coefficients	Effet Marginaux
Sexe	2.257(0.005) ***	0.440	-0.627(0.721)	-0.157	2.972(0.001) ***	0.659
Age	0.071(0.013) **	0.0139	0.108(0.081) *	0.0269	-0.0388(0.473)	-0.00887
Primaire	1.760(0.003) ***	0.344	-0.516(0.613)	-0.129	0.239(0.772)	0.0547
Secondaire	0.349(0.582)	0.0681			2.167(0.122)	0.495
Supérieur						
MembCoops	3.178(0.000) ***	0.620			0.708(0.516)	0.162
Accesformatcontrat	3.978(0.000) ***	0.776	0.377(0.769)	0.0943	0.263(0.841)	0.0601
Superficie	-0.0558(0.378)	-0.0109				
AssistTechnique			-1.567(0.671)	-0.142	-0.111(0.932)	-0.0253
AccesCredit	1.043(0.027) **	0.204	0.121(0.925)	0.0303	-0.554(0.434)	-0.127
ActifMenag	0.0309(0.729)	0.0063	0.159(0.528)	0.0397	0.608(0.003) ***	0.139
AccesMarches	1.543(0.018) **	0.301	3.629(0.023) **	0.907**	1.967(0.084) *	0.449
DureeContrat	0.437(0.501)	0.0852			-3.038(0.388)	-0.694
ModePaie	1.553(0.06) **	0.303	3.764(0.074) *	0.940*	3.567(0.321)	0.815
Maïs bonne qualité					1.779(0.025) **	0.406
Constant	-8.833(0.000) ***	-1.724	-6.593(0.124) ***	-1.647	-6.601(0.013) **	-1.508
Résumé des modèles : <i>Production</i> : Pseudo R2 : 51,69 % ; Taux de prédiction : 83,25 % , <i>Transformation</i> : Pseudo R2 :45,73 % ; Taux de prédiction : 85,71% , <i>Commercialisation</i> : Pseudo R2 : 36.64% ; Taux de prédiction : 80,88 %						

Sources : Résultats des estimations Significativité : *** au seuil de 1 % ; ** au seuil de 5 % ;
* au seuil de 10 % ; () : Probabil

3.2.2. Discussion des résultats sur les déterminants de l'adoption de la contractualisation

Plusieurs facteurs influencent l'adoption de la contractualisation dans la chaîne de valeur du maïs dans la province de Sissili. De notre étude, il ressort des déterminants sociodémographiques et des déterminants économiques.

3.2.2.1 Discussion des résultats sur les déterminants sociodémographiques de l'adoption de la contractualisation

L'âge a un effet positif sur l'adoption de la contractualisation chez les producteurs et les transformateurs. Ce résultat s'explique par le fait que le comportement des acteurs est guidé par l'enseignement tiré de leur expérience. En effet, ces acteurs ont construit des relations de confiance au cours des années ce qui leur facilite la négociation et la mise en place des contrats. Nos résultats sont contraires à ceux trouvés par Olounlade *et al.*, (2014) et Issahou *et al.*, (2023) qui révélaient que l'âge a un effet négatif sur l'adoption de la contractualisation. Les résultats montrent que le sexe a un effet positif sur l'adoption de la contractualisation chez les producteurs et les commerçants. Les hommes sont plus enclins à adopter les contrats agricoles que les femmes. Selon les résultats la majorité des acteurs qui ont adopté la contractualisation sont les hommes. Ces résultats s'expliquent par l'accès limité des femmes aux terres et à la main d'œuvre, aux ressources financières et autres services (MARAH, 2023). Par ailleurs, comparé aux femmes, les hommes disposent de parcelles de terre ce qui leur confère un plus grand contrôle des facteurs de production. Nos résultats sont conformes à ceux trouvés par Millogo (2021). L'appartenance à une organisation paysanne a un effet positif sur l'adoption de la contractualisation chez les producteurs. En effet, faire partie d'une organisation paysanne ouvre des portes vers des réseaux d'informations et des possibilités de collaboration. Aussi, le fait qu'un producteur appartienne à une OP a plus de facilités à signer un contrat que celui qui pratique individuellement (Ichaou, 2020). Nos résultats sont conformes à ceux trouvés par Olounlade *et al.*, (2014) et de Yo *et al.*, (2020) qui soutiennent que l'appartenance à une OP favorise l'accès aux informations et aux opportunités relatives aux contrats agricoles et d'être convaincu d'y participer. Par ailleurs, les OP sont des lieux d'échange d'informations, de rencontres et d'apprentissage. Ainsi, en s'organisant en groupements, les producteurs renforcent leur responsabilité collective, rééquilibrent leur pouvoir de négociation et minimisent les risques de rupture contractuelle. Pour Prowse (2013), les organisations de producteurs sont un circuit important pour favoriser la confiance et les bonnes relations entre les exploitants et les entreprises et peuvent, de par la pression des pairs, inciter les membres à rembourser les

prêts. Les commerçants sont les seuls acteurs qui ne pas sont organisés en coopérative. Le niveau d'éducation primaire a une influence positive et significative sur la contractualisation chez les producteurs. En effet, les producteurs qui ont un niveau d'éducation primaire ont une compréhension facile des termes du contrat et sont plus susceptibles de participer à des contrats agricoles. Le niveau d'éducation permet aux producteurs d'évaluer les risques liés à une initiative notamment l'agriculture contractuelle et de faire des choix plus éclairés quant à leur participation à ces programmes. Ainsi, les producteurs qui ont un niveau d'éducation élevé ont une meilleure compréhension de la technologie, et plus disposé à juger son utilité et son adoption (Roussy *et al.*, 2015, Teno *et al.*, 2018 ;). Nos résultats sont aussi similaires à ceux trouvés par Ruzhani *et al.*, (2022). L'accès à la formation sur les contrats agricoles à une influence positive et significative sur le choix d'adoption de la contractualisation. Ce résultat s'explique par le fait que les formations contribuent à l'amélioration des connaissances des producteurs dans le domaine de l'agriculture contractuelle et permet d'éveiller leur conscience sur les avantages et les limites des contrats agricoles. Ce résultat confirme les travaux de Yo *et al.*, (2020), et de Issahou et al., 2023 sur l'adoption de la contractualisation et de Balasha *et al.*, (2020) sur l'adoption des techniques de production et protection intégrées pour un maraîchage durable.

3.2.2.2 Discussion des résultats sur les déterminants économiques de l'adoption de la contractualisation

L'accès au crédit est significatif et positif sur l'adoption de la contractualisation. Cela s'explique par le fait que l'accès au crédit est l'une des principales raisons de participation au contrat agricole. Ces résultats sont conformes à ceux trouvés par Yahaya *et al.*, (2016) et Yo *et al.*, (2020). Selon Sanfo *et al.*, (2022), la disponibilité du crédit guide fortement le choix des riziculteurs et constitue une incitation supplémentaire pour le producteur dans l'adoption du contrat. Les contrats permettent également de réduire les contraintes d'intrants et de semence. L'influence positive du mode de paiement total à la livraison sur l'adoption de la contractualisation chez les producteurs s'explique par le fait que les producteurs sont assurés de recevoir l'intégralité de la somme due pour leur production dès la transaction. Ils éliminent donc tout risque de ne pas être payé. Ce résultat est conforme aux résultats de Sanfo *et al.*, (2022), contrairement à ceux de Dabiré (2015) qui a trouvé que le mode de paiement n'a pas d'influence significative sur le choix du contrat. La variable accès au marché influence significativement et de manière positive le recours à la contractualisation chez les producteurs, les transformateurs et les commerçants. En effet, la signature de contrat offre de nombreux

avantages en plus d'un prix rémunérateur ce qui motive le choix dans l'adoption de la contractualisation. L'instabilité du marché agricole caractérisée par des prix fluctuants, rend les marges bénéficiaires des transformateurs particulièrement vulnérables. Ainsi les transformateurs sont incités à passer de contrats agricoles avec les producteurs afin de garantir la matière première à un prix abordable. Nos résultats corroborent avec ceux de Combary (2013). Produire en ayant la certitude de les écouler est source de motivation dans l'adoption de la contractualisation. L'accès au maïs de bonne qualité favorise la décision d'adoption de la contractualisation chez les commerçants. Ces résultats sont similaires à ceux de Yo *et al.*, (2020) et Siwiwaliondo et Dar., (2025) qui ont trouvé un effet positif sur l'adoption de la contractualisation. Ces résultats s'expliquent par le fait que la qualité est un critère important pour fidéliser les clients. Ainsi, la contractualisation apparaît comme une solution pour les commerçants qui ont des difficultés à se procurer de maïs de bonne qualité

Conclusion

La contractualisation agricole demeure une alternative pour améliorer la productivité, la qualité et la commercialisation des produits agricoles au Burkina Faso. Promue par les structures de développement depuis quelques années, l'agriculture contractuelle demeure peu développée au Burkina Faso, surtout dans les filières céréales notamment dans la filière maïs. Ainsi, l'étude des conditions de développement de la contractualisation agricole s'avère importante. La présente étude s'est interrogée sur les déterminants du recours à la contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeur du maïs dans la province de la Sissili dans le Centre-Ouest du Burkina Faso. L'objectif général était d'étudier les facteurs de l'adoption de la contractualisation dans la chaîne de valeur du maïs. Le modèle logit a été utilisé pour déterminer les facteurs sociodémographiques et économiques qui influencent l'adoption de la contractualisation. Les résultats de notre étude ont montré que plusieurs facteurs déterminent le recours à la contractualisation. Globalement, les facteurs sociodémographiques et économiques influencent significativement l'adoption de la contractualisation agricole. Les facteurs qui influencent l'adoption sont le sexe, l'âge, le niveau d'éducation primaire, l'appartenance à une coopérative, l'accès à la formation sur les contrats, l'accès au crédit, le niveau du prix sur le marché, la bonne qualité du maïs, les actifs du ménage et le mode paiement.

Au regard de nos résultats, nous suggérons à l'endroit :

- des acteurs de la chaîne de valeur de :

- ✓ S'organiser en groupements ou coopératives afin de permettre une négociation collective, de favoriser l'accès à des services communs et d'obtenir un meilleur pouvoir de marché
- ✓ Améliorer leurs pratiques agricoles pour une production de qualité et répondre aux exigences des contrats en réduisant l'utilisations des pesticides et en produisant le compost.
- ✓ Respecter les engagements pris dans les contrats agricoles en entretenant une collaboration étroite, une communication transparente et claire, une flexibilité des contrats agricoles.

- de l'Etat de :

- ✓ Favoriser la contractualisation à travers un cadre juridique et réglementaire favorable
- ✓ Promouvoir la contractualisation par la sensibilisation et la mise en place d'un mécanisme incitatif à travers des subventions aux entreprises qui contractualisent.

- ✓ Mettre en place des mesures qui permettront d'améliorer l'accès aux crédits aux acteurs en allégeant les conditions d'accès.

BIBLIOGRAPHIE

-ARFA. (2022). *Agriculture au Burkina Faso.*

Barry, S. (2016). Déterminants socioéconomiques et institutionnels de l'adoption des variétés améliorées de maïs dans le Centre-Sud du Burkina Faso. *Revue d'économie théorique et appliquée*, 6(2), pp. 221-238.

Bikienga, I. M. (2019). Transformation des chaîne de valeur agricoles, face aux défis économiques, climatiques et sécuritaires. *SAFAGRI*, 12, 3-5. Consulté le 01 12, 2024

Boly, S. (2019). *Chaîne de valeur : Concepts et étapes de mise en oeuvre.* Bamako.

Combary, O. S. (2013). décisions d'adoption et d'intensification de l'utilisation de l'engrais chimique dans la production céréalière au Burkina Faso. *REVUE CEDRES-ETUDES*(56- 2ème semestre), pp. 22-35.

Commodafrica. (2018). Consulté le 05 16, 2024, sur Commodafrica: <http://www.commodafrica.com/16-07-2018-coup-doeil-dur-la-filiere-mais-au-burkina-faso/>

Compaoré, H., Samandougou, S., Tapsoba F. W., Bambara A., Ratongue H., Sawadogo I., Kaboré D., Ouattara-Sourabié, P B., & Sawadogo-Lingani H.. (2021). Aflatoxigenic potential of *Aspergillus* section *Flavi* isolated from maize seeds, in Burlina Faso. *African Journal of Microbiology Research*, 15(8), pp. 420-428. doi:10.5897/AJMR2021.9553

Dabiré, D. V. (2015). *Analyse de la preference des riziculteurs pour les contrats agricoles dans le pole bas-fonds de la region des cascades du burkina faso.* Mémoire d'ingénieur de l'institut du développement rural option Sociologie et Economies Rurales à l'université Nazi Boni, Banfora.

Debar, J.-C. (2019). Renforcer les chaînes de valeur en afrique : les conditions d'une contractualisation durable. Consulté le 2024, sur <https://www.proparco.fr/fr/article/renforcer-les-chaines-de-valeur-en-afrique-les-conditions-dune-contractualisation-durable>

Eaton, C., & Shepherd, A. W. (2001). *L'agriculture contractuelle des parternariats pour la croissance.* Bulletin des services agricoles de la FAO 145, Rome.

Everett, R. M. (1995). Diffusion of innovation.

FAO. (2016). *Analyse des incitations par les prix pour le maïs au Burkina Faso, S.S Kissou, B.Lanos et A. Mas Aparisi.* Série de notes techniques, SAPAA, Rome.

FAO. (2018). *L'agriculture contactuelle et la législation: ce que les producteurs agricoles doivent savoir.*

FEWS NET. (2017). *Les fondamentaux du marché des denrées de base et du bétail au Burkina Faso.*

- Gergolet Diaz, D. G. (2021).** Effets des composés organiques volatils produits par *Enterococcus* spp. souches isolées de silos grains de maïs verticillioïdes et la production de fumonisine B1. *Journal de recherche sur les produits stockés*, 93, 101825. Consulté le Mai 19, 2024, sur <https://doi.org/10.1016/j.jspr.2021.101825>
- GIZ. (2021).** Les résultats d'exploitation des acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des filières riz et manioc sont améliorés. *Burkina Faso : Développement de l'Agriculture*. Consulté le Decembre 09, 2023
- Gogohounga. M., Labiyi. I.A, Gomez Coami. A., MiassI. Y.E., Ollabode.N., & Yabi.J.A..** Caractérisation des formes de contractualisation dans la filière anacarde dans le département des collines au Bénin. *Agronomie Africaine*, 31(2), 173 - 186. Consulté le 9 2, 2024
- Hur. M. Grandva. F., Aubague. S., Douillet. A., François. J-L., Lagandre. D., Le Faou. S., McKeon. N., Meyer. F., Oustalet.Y & Voisard. J. M. (2021).** *Partenariat entre organisation de producteurs et entreprise: Leçon à tirer d'expériences récentes de l'Afrique de l'ouest et de l'Est.* Consulté le 03 2024, sur https://www.ifad.org/documents/38714170/44284618/pope_africa_f.pdf
- Ichaou, M. |. (2020).** Does participation in contracts affect agricultural income? An empirical evidence from parboiled rice farmers in central Benin. *Cogent Food & Agriculture*, 6(1), 1800237. doi:10.1080/23311932.2020.1800237
- Inades. (2022).** contractualisation dans l'agriculture << le développement de l'agriculture passe par la promotion de l'agriculture contractuelle. *Inades Formation du Burkina*(012), p3. Consulté le Octobre 09, 2023
- INSD. (2019).** *Resultats cinquième recensement général de la population et de l'habitation : Monographie de la région du Centre-Ouest.* Consulté le 06 02, 2024, sur <https://www.insd.bf/sites/default/files.2023-02/MONOGRAPHIE%20DU%20CENTRE%20OUEST%205E%20RGPH.pdf>
- Issahou I., Sodjinou E., Tchigo E. Y.(2023).** Facteurs socioéconomiques déterminant de L'adoption de la contractualisation dans la production du soja au Bénin. *International Journal of Progressive Sciences and Technologies (IJPSAT) Vol. 41 No. 1 October 2023*, pp. 63-79
- Kima, A. N. (2021).** *Facteurs influençant l'adoption des pratiques agroécologiques dans les petites exploitations agricoles de la région de l'Est.* Mémoire d'ingénieur, Université Nazi Boni.
- MAAH/DGESS. (2021).** *Annuaire des statistiques agricoles 2020.* Récupéré sur https://www.agriculture.bf/upload/docs/application/pdf/2021-07/annuaire_agriculture_2020_def.pdf

- MAAHA. (2019).** *Stratégie de développement des filières agricoles au Burkina Faso.*
- MAAHM. (2020).** Filière maïs au Burkina : une interprofession pour mieux relever les défis. *Filière maïs au Burkina : une interprofession pour mieux relever les défis.* Ouagadougou, Centre.
- Maertens, M., & Vande Velde, K. (2017).** Contract-farming in staple food chains: the case of rice in Benin. *World development*, 95, pp. 73-87. Consulté le 02 20, 2024, sur <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.02.011>
- MARAH. (2023).** Plan d'actions de la stratégie nationale de développement de l'agriculture contractuelle au Burkina Faso: 2024-2026. *Plan-dactions-SDN-AC_yf*, 71. Consulté le 09 04, 2024
- Margret, W. (2014).** *Manuel d'agriculture contractuelle: guide pratique de mise en relation entre les petits producteurs/productrices et les entreprises acheteuses à travers l'innovation de modèles d'affaires, volume I-Manuel.* Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).
- Mees, M. e. (2024).** Filières agricoles locales au Burkina faso : Le pari de la contractualisation. *Dynamique paysanne*, 12(52), 4. Consulté le Février 12, 2024
- Méndez del Villar.P., Rakotofiringa. H. Z., Randriamihary fetra sarobidy.E.J., Autfray.P & Belieres.J. F. (2020)..** *Etude chaîne de valeur Maïs et Soja - Alimentation Animale : Augmentation de l'offre en maïs et soja et conditions de contractualisation avec le secteur de production d'aliments pour l'élevage. Volet 2 : Chaîne de valeur.* Consulté le 02 14, 2024, sur <https://agritrop.cirad.fr/595878>
- Moore, G., & Benbasat, I. (1991).** Développement d'un instrument de mesure des perceptions de l'adoption d'une innovation en matière de technologies de l'information. *Information Systems Research*, 2, 173-191. Récupéré sur <http://dx.doi.org/10.1287/isre.2.3.192>
- Musabelliu. B., Xhoxhi. O., Keco. Remzi., Skreli. E., & Jemaman. D.,(2019)..** The Role of Intermediaries' Power on Contracting Decision Between Farmers and Intermediaries.
- Neuveu Tafforeau. M.-J., Cumunel.M., & Debar.J-Cl. (2018).** *Contractualisation avec les agriculteurs en Afrique, Rapport final.* Groupe de travail, FARM. Consulté le 02 13, 2024, sur <https://www.inter-reseaux.org/ressource/rapport-contractualiser-avec-les-agriculteurs-en-afrique/>
- Olounlade.A. O., Arouna.A., Diagne.A., & Gauthier.B. (2014).** Evalusation de l'impact des contrats agricoles sur le revenu des producteurs de riz : cas du Bénin. *Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi*, 10.

Prowse, M. (2013). *L'agriculture contractuelle dans les pays en développement*. Une revue de littérature, Institut de politique et de gestion du développement, Université d'Anvers, Paris. Consulté le 10 20, 2023

Rabe.M. M., Soro. D., Baoua.I., & Salissou. I. R. (2021). Déterminants socio-économiques de l'adoption des technologies agro écologiques de productions agricoles dans le département de Mayahi au Niger. *European Scientific Journal, ESJ, 17(43), 74*. Récupéré sur <https://doi.org/10.19044/esj.2021.v17n43p73>

Rogers, E. M. (1983). *Diffusion of innovation* (éd. 3). the free press.

Roussy. C., Ridier. A & Chaib. K. (2015). Adoption d'innovations par les agriculteurs : rôle des perceptions et des préférences. *Working Paper SMART-LEROCO*,, 35.

Ruzhani, F., & Mushunje, A. (2022). Perceptions of Small-Scale Farmers on Tobacco Contract Farming: The Case of Marondera Rural District, Zimbabwe. *Journal of Economics and Behavioral Studies, 14(3), 1-10*.

Sanfo. Z., kabore.P.J. P-W & Zandre.P.K. (2022). Agriculture sous contrat et décision d'adoption de la production du riz : Cas de la riziculture dans la plaine de BAMA au Burkina Faso. *African Scientific Journal, 3(15), 674 – 693*.

Sare, A. (2024). *Filière maïs au Burkina Faso: enfin un projet pour évaluer la contamination*. Consulté le 04 30, 2024, sur Secrétariat permanent de la Cordination Politiques sectorielles Agricoles (SP/CPSA): <https://www/spcpsa.bf/filiere-mais-au-burkina-faso-enfin-un-projet-pour-evaluer-la-contamination/>

Signe. H., Yabi. J.A., & Biaou. G (2018). *Facteurs agroécologiques au Bukina Faso . INT J Bil Chem Sci*.

Siwialiondo, A., & Dar, J. (2025). Determinants of Contract Farming Adoption: An Inclusive Business Analysis of the Cotton Sector in Zambia. *International Journal of Advanced Business Studies, 4(3), 117-136*

Teno. G., Lehrer. K. & Koné. A. (2018). Les facteurs de l'adoption des nouvelles technologies en agriculture en Afrique Subsaharienne: une revue de la littérature. *African Journal of Agricultural and Ressource Economics, 13(2), pp. 140-151*. Consulté le 05 20, 20124

UNIDROIT;FAO;FIDA. (2015). *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA*.

UNIDROIT;FAO;FIDA. (2016). *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA. Rome*.

Van Den Ban, A. W. (1984). Les courants de pensée en matière de théorie de la diffusion des innovations. Dans B. A. Van Den, *Economie rurale* (pp. 31-36). doi:<https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3022>

Yahaya, A., & Seidu, A.-h. (2016). Effects of Contract Farming on Small-Holder Soybean Farmers' Income in the Eastern Corridor of the Northern Region, Ghana. *Journal of Economics and Sustainable Development*, 7(2), 103-113.

Yo. O. B., Baco. N. M., Labiyi. I. A & Yabi. J.A. (2020).. Déterminants du Recours à la Contractualisation par les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée du riz étuvé au Nord-Ouest du Bénin. p. 136. doi:10.19044/esj.2020.v16n9p128

Zongo, D. (2019, Janvier 24). *Burkina: problématique de la commercialisation du maïs au détail dans la région du Centre-Ouest*. Consulté le Mai 26, 2024, sur <https://www.wakatsera.com/burkina-problème-de-la-commercialisation-du-maïs-au-détail-dans-la-région-du-centre-ouest/>